

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 V.50 Vœu relatif à l'impact de la crise sanitaire sur la santé mentale des enfants et jeunes adolescent.e.s.

Le Conseil de Paris,

Considérant l'adoption à l'unanimité du vœu relatif à l'impact de la crise sanitaire sur la santé mentale des enfants et des jeunes adolescents du 19^{ème} arrondissement présenté en Conseil d'arrondissement du 19^{ème}, le 19 janvier 2021 ;

Considérant que la crise sanitaire de la Covid-19 a eu un impact délétère majeur sur la santé mentale de la population et notamment sur celle des enfants et des jeunes adolescent.e.s;

Considérant que ce contexte de pandémie, qui a conduit à la fermeture des établissements scolaires, a bouleversé grandement le mode de vie des jeunes augmentant ainsi les inégalités scolaires avec de nombreux décrochages scolaires et entraînant pour certain.e.s, une dégradation de leur état psychologique avec une diminution de l'estime et de la confiance en soi ;

Considérant que la crise sanitaire est responsable de l'accroissement d'inquiétudes diverses telles que la crainte de l'avenir et le développement de diverses problématiques de santé mentale telles que l'irritabilité, les troubles du sommeil et de l'appétit, le sentiment de solitude et d'isolement, l'état dépressif ;

Considérant que les activités physiques et sportives – fondamentales dans l'enfance – ont été fortement limitées accroissant ainsi la sédentarité et de ce fait les problématiques d'anxiété et d'isolement ;

Considérant les résultats alarmants de plusieurs études qui mettent en lumière les conséquences du premier confinement sur la santé mentale des jeunes, par exemple selon des études menées aux États-Unis et en Europe : environ 40 % des parents ont observé des signes de détresse chez leurs enfants ;

Considérant l'accentuation des violences intrafamiliales d'environ 20%;

Considérant les difficultés pour certains parents, soumis eux-mêmes à des situations sanitaires, professionnelles ou encore financières complexes, d'assurer le soutien psychologique de leur enfant dans le quotidien du confinement ;

Considérant les nombreux projets développés par la Ville de Paris pour accentuer l'offre de soins et d'écoute en santé mentale pour les jeunes Parisien·ne·s en lien avec le contexte pandémique ;

Considérant le manque de personnels en santé mentale et la saturation des structures et notamment des CMP, lieux ouverts à tou·te·s et gratuits et qui souffrent pourtant de délais d'attente extrêmement longs pouvant aller jusqu'à 6 mois ;

Considérant la nécessité d'augmenter l'offre d'accompagnement psychologique au plus près des enfants et de leurs familles pour répondre spécifiquement aux nouvelles demandes générées par l'épidémie de Covid 19.

Sur proposition d'*Alice TIMSIT, Fatoumata KONE, Raphaëlle REMY-LELEU, Nour DURAND-RAUCHER* et des élu·e·s du Groupe écologiste de Paris (GEP), de *Nathalie MAQUOI* et les élu·e·s du groupe Génération.s,

Émet le vœu :

- Que l'ensemble des structures et dispositifs pouvant accueillir les enfants et jeunes adolescent.e.s souffrant de troubles de santé mentale soient recensés ;
- Que la Ville de Paris renforce l'offre de soins en santé mentale pour les enfants et jeunes adolescent.e.s en :
 - o interpellant l'ARS pour que des moyens supplémentaires soient alloués aux CMP et en particulier aux CMP infanto-juvénile, notamment ceux intervenant dans les quartiers politique de la Ville ;
 - o développant dans les établissements scolaires (de l'école maternelle au lycée), des équipes mobiles afin de proposer une écoute et un accompagnement réguliers par des équipes formées à repérer les signes de détresse tout en veillant à ne pas stigmatiser les publics.